



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/83

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENST : MM. BEAUME Hugues, GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 la DDT (Direction départementale des territoires) n'instruira plus les demandes d'urbanisme.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté de communes de l'Oisans réfléchit actuellement sur la mise en place d'un service d'instruction des demandes d'urbanisme. Une enquête est diffusée auprès des vingt communes membres. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les trois questions posées par la Communauté de communes de l'Oisans.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE la mise en place d'un service instructeur au sein de la Communauté de communes de l'Oisans remplaçant le service instructeur de la DDT,

SOUHAITE que le fonctionnement du service instructeur soit assuré par un agent à 100 % et une mise à disposition à 50 % d'un agent communal,

SOUHAITE que le service soit financé par les communes avec un coût forfaitaire fixé par délibération intercommunale selon la nature des actes,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

